



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 10 août 2026, à 13h30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **MANON GAUMOND, CLAIRE MAILHOT, MATHIEU LYMBURNER** et **PATRICK MÉTIVIER**.

Étaient absents la mairesse **MICHELLE CHAMPAGNE** ainsi que le conseiller **MARTIN LAVOIE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante **LUCIE RIENDEAU**.

Monsieur **STEVE MÉDOU**, directeur général remplaçant et monsieur **STÉPHANE BROCHU**, greffier par intérim étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2026 À 13H30

	1.	PÉRIODE D'INFORMATION
N.M.	1.1	Période d'information
2026-08-377	2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	4.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	8.	AFFAIRES COURANTES
	8.1	DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION
2026-08-378	8.1.1	Nomination au poste-cadre à durée indéterminée de coordonnatrice/coordonnateur à la Direction générale, Direction générale
2026-08-379	12.	LEVÉE DE LA SÉANCE

N.M.

PÉRIODE D'INFORMATION

Aucune intervention lors de la période d'information.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-08-377

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 août 2026, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2026-08-378

NOMINATION AU POSTE-CADRE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE COORDONNATRICE/COORDONNATEUR À LA DIRECTION GÉNÉRALE, DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le poste-cadre à durée indéterminée de coordonnatrice/coordonnateur à la Direction générale, Direction générale a été créé par la résolution 2026-06-256 et est vacant;

ATTENDU QU'un affichage a eu lieu en juin 2026;

ATTENDU QU'un processus de sélection a eu lieu en juillet 2026 par le comité de sélection composé de monsieur Jean-Sébastien Gagnon, directeur général, madame Michelle Champagne, mairesse et madame Dominique Charland, cheffe de division – ressources humaines et développement organisationnel, Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation (résolution 2026-07-333);

ATTENDU QUE le comité de sélection a été assisté par monsieur Frédéric Vignaud de la firme Morgan Philips;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Amélie Doray au poste-cadre à durée indéterminée de coordonnatrice/coordonnateur à la Direction générale, Direction générale, à compter du 31 août 2026.

Que madame Amélie Doray soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Amélie Doray, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-08-379

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 13h32.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LUCIE RIENDEAU, MAIRESSE SUPPLÉANTE

STÉPHANE BROCHU, GREFFIER PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2026.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM